

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
1 64 78

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire - Convention avec Réserves
Naturelles de France pour la fourniture d'équipement de la tenue uniforme des agents des
réserves**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Espaces Naturels, aux Domaines Départementaux, à la Chasse et à la Pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est gestionnaire depuis 2005 de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte - Victoire, située au cœur du parc départemental de Roques-Hautes.

Le Ministère en charge de l'Environnement a désigné l'Association Réserves Naturelles de France (RNF) comme organisme national représentant les réserves naturelles nationales et coordonnateur de la gestion des tenues uniformes au titre des réserves naturelles nationales, régionales et de Corse.

Dans ce cadre, RNF assure la coordination de la vêtue des agents intervenant sur les Réserves Naturelles Nationales. Un groupement de commande nommé « Groupement Environnement Habillement » (GEH) a été constitué. Il permet à ses membres de se fournir en effets de la « tenue uniforme commune » auprès de fournisseurs sélectionnés dans le cadre d'un marché public.

Dans ces conditions, les gardes départementaux ainsi que le Conservateur de la Réserve peuvent bénéficier de la tenue uniforme commune des agents chargés de la police de l'Environnement.

Afin de fixer les modalités d'attribution de la vêtue aux gardes départementaux intervenant sur le site de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire, il convient de signer une convention pluriannuelle (2018-2020) avec RNF.

Ce rapport a pour objet de vous proposer le projet de convention ci-joint à passer avec RNF, qui a pour objectif de fixer les modalités pratiques pour la « fourniture d'équipement de la tenue uniforme » aux gardes départementaux affectés à la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire.

La dépense correspondante d'un montant de 25 000 euros sera portée au chapitre 011 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL